

## (12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 43408 B1** (51) Cl. internationale : **B65G 17/06; B65G 17/48; G01G 11/14; G01G 11/12; B65G 47/19**
- (43) Date de publication : **31.12.2019**

---

(21) N° Dépôt : **43408**

(22) Date de Dépôt : **08.12.2016**

(30) Données de Priorité : **09.12.2015 FR 1562096**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/FR2016/053265 08.12.2016**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP16819988.3

(71) Demandeur(s) : **Appalette Tourtellier Systèmes, 56 Rue du Pâturage 68200 Mulhouse (FR)**

(72) Inventeur(s) : **RIEFFEL, Luc**

(74) Mandataire : **SABA & CO**

---

(54) Titre : **INSTALLATION D'EXTRACTION A DÉBIT RÉGULIER**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un dispositif d'extraction dosée de produits, par exemple de pneus usagés déchiquetés, déchets municipaux broyés grossièrement, déchets commerciaux, papiers, textiles, etc. comprenant une trémie permettant de stocker une certaine quantité desdits produits, des palettes (24 ) entraînées latéralement par un moyen d'entraînement (29) de type chaîne le long d'une pente ascendante, un tambour écrêteur (fig.2) situé dans la zone de l'avant avant de la pente ascendante, au-dessus desdites palettes (24), ledit moyen d'entraînement (29) s'étend au-delà de la pente ascendante sur une partie horizontale, et que ledit dispositif comporte un moyen de pesage appliqué sur la partie horizontale, configuré pour permettre une régulation de la vitesse efficacement moyen d'entraînement (29) en vue d'effectuer un dosage desdits produits.

1.  
**REVENDEICATIONS**

1. Dispositif d'extraction dosée de produits (3), par exemple de pneus usagés déchiquetés, déchets municipaux broyés grossièrement, déchets commerciaux, papiers, textiles, etc. comprenant une trémie (16) permettant de stocker une certaine quantité desdits produits (3), un moyen d'entraînement (29) de type chaîne le long d'une pente ascendante, un tambour écrêteur (19) situé dans la zone de l'extrémité avant de ladite pente ascendante, caractérisé en ce que ledit dispositif comprend des palettes (24) entraînées latéralement par ledit moyen d'entraînement (29), en ce que ledit dispositif comporte une bande souple (25) attachée auxdites palettes (24), en ce que ledit tambour écrêteur (19) est situé au-dessus desdites palettes (24), et en ce que ledit moyen d'entraînement (29) s'étend au-delà de la pente ascendante sur une partie horizontale, et que ledit dispositif comporte un moyen de pesage disposé sur ladite partie horizontale, configuré pour permettre une régulation de la vitesse dudit moyen d'entraînement (29) en vue d'effectuer un dosage desdits produits (3).
  
2. Dispositif selon la revendication précédente, comprenant des cornières (27) disposées au-dessus de ladite bande souple (25), et fixées auxdites palettes (24) en pinçant ladite bande souple (25).
3. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit moyen d'entraînement (29) comporte un moyen de guidage (30), lequel comprend une partie (33) libre verticalement, disposée au droit d'un tronçon de pesage (28) et supportée par des pesons (34), de sorte à permettre une pesée des palettes (24) situées dans le tronçon de pesage (28).
4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 2, dans lequel ledit moyen de pesage comporte un rail de pesage (36), et chaque palette (24) comporte un moyen de désolidarisation verticale (35) par rapport audit moyen d'entraînement (29), et un galet de palette (37) configuré pour coopérer avec ledit rail de pesage (36) pour soulever ladite palette (24) le long dudit tronçon de pesage (28), ledit rail de pesage (36) étant disposé sur au moins un peson (34) configuré pour peser les palettes (24) soulevées.
5. Dispositif selon la revendication précédente, dans lequel ledit moyen de désolidarisation verticale (35) comporte un guide de palette (38) disposé sur ladite palette, et un noyau (40) disposé sur ledit moyen d'entraînement (29), configuré pour coopérer avec ledit guide de palette (38) de sorte à permettre

une liberté de translation verticale desdites palettes (24) par rapport au moyen d'entraînement (29).

6. Dispositif selon l'une des revendications 4 ou 5, dans lequel ledit rail de pesage (36) comporte une pente (42) d'entrée et une pente (42) de sortie, et la longueur dudit rail de pesage (36) et sa position verticale sont configurés pour que la distance entre le premier point de contact d'un galet de palette (37) arrivant sur ledit rail de pesage (36), et le début de la pente (42) de sortie correspond à un nombre entier de distances entre deux galets de palette (37) successifs.
7. Dispositif selon l'une des revendications 4 ou 5, dans lequel ledit rail de pesage (36) comporte une pente (42) d'entrée et une pente (42) de sortie, et ledit rail de pesage (36) est constitué d'une partie centrale et de deux parties d'extrémité désolidarisées de la partie centrale, de préférence par un coupe verticale en biseau, les pentes (42) d'entrée et de sortie étant disposées sur les parties d'extrémité, et seule la partie centrale étant pesée.
8. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit moyen d'entraînement (29) comporte un moteur disposé à la jonction entre ladite pente ascendante et ladite partie horizontale, de sorte à actionner ledit moyen d'entraînement (29) au niveau de ladite jonction.
9. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ledit tambour écrêteur (19) est équipé d'hélices, typiquement combinées à des ailettes.